

Synthèse des Conseils Municipaux du 25 juin et 9 juillet 2020

CONSEIL DU 25 JUIN 2020

Vote des taux des taxes locales 2020

Chaque année, le Conseil Municipal doit décider du taux qui sera appliqué sur les taxes locales : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. La fixation de ces taux permet ensuite de calculer le montant des impositions qui sera perçu par la commune.

A partir de cette année, le Conseil Municipal ne fixe plus les taux pour la taxe d'habitation, celle-ci ayant été supprimée. Son produit est compensé par l'Etat.

Le Conseil Municipal a voté les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,26%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.70%

Indemnité d'éviction

Pour aménager la première tranche du lotissement du Clos de la Brelandière, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle de près de 4 hectares. Une partie de cette parcelle a été louée à un exploitant agricole dans l'attente du démarrage des travaux. Fin 2019, la commune a informé l'exploitant de l'imminence des travaux d'aménagement de la phase 1 du lotissement et lui a signifié la résiliation de son bail. Cette situation ayant pour conséquence d'amputer l'exploitant d'une partie de ses revenus, celui-ci peut prétendre à une indemnité d'éviction.

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 8 367.69 €.

Lotissement du Clos de la Brelandière : liste des candidats retenus et attribution des lots

Le Conseil Municipal a établi une première liste de 25 candidats retenus pour l'acquisition d'un lot dans le lotissement du Clos de la Brelandière.

Les critères suivants ont été appliqués pour les candidats retenus :

- primo-accédant
- taille du foyer
- distance domicile-travail
- résidence sur le territoire de l'agglomération de Clisson

Les acquéreurs devront signer un engagement d'achat et s'acquitter d'un acompte de 500 €.

CONSEIL DU 9 JUILLET 2020

Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal a dressé la liste des personnes susceptibles d'intégrer la Commission Communale des Impôts Directs. Cette Commission intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle est consultée pour la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Ses membres sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur présentation d'une liste de contribuables par le Conseil Municipal.

Adresse

Mairie

1 place de l'église

44190 Saint Hilaire de Clisson

Contact

Tél. : 02.40.36.07.79

Mail : accueil@mairieshdc44.fr

Horaires d'ouverture d'été

Accueil physique :

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h00 - 12h30

Lotissement du Clos de la Brelandière : adoption d'un règlement de cession

L'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement est prévu vers septembre-octobre, la commune va procéder à la cession des lots. La majorité des lots est maintenant attribuée et les 8 lots restants devraient l'être dans le courant de l'été.

Un règlement de cession a été adopté par le Conseil Municipal. Il récapitule :

- la procédure d'attribution des 33 lots à bâtir et les critères utilisés,
- la composition des lots vendus : présence des différents réseaux, aménagements particuliers pris en charge par la commune (clôtures, haies...)
- le prix de vente des lots et les charges supplémentaires (taxes, frais de notaire...)
- l'insertion de clauses anti-spéculatives dont l'objectif est d'éviter des reventes de terrain à des prix qui ne correspondraient pas à l'esprit de ce lotissement qui consiste à proposer des prix inférieurs au marché et accessible à tous les revenus.
- clauses relatives à la propriété du terrain vendu : délai de réalisation des constructions, recours à un constat d'huissier pour garantir le bon état des aménagements réalisés par la commune pendant la construction des maisons...

Achat de bâtiment

La commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment à la Fresnaie en faisant valoir son droit de préemption.

Constitué d'une grange, d'un atelier, d'un garage et de terrains attenants pour une superficie totale de 1 165 m², ce bâtiment est accolé à ceux des services techniques. Son acquisition permettra d'agrandir significativement ceux-ci et de centraliser le stockage du matériel actuellement disséminé en plusieurs lieux de la commune.

L'acquisition auprès des Consorts BERGER se fera au prix de 60 000 €.

Garantie d'emprunt

La construction des logements sociaux dans le lotissement du Clos de la Vergnaie est en cours. La majorité des constructions préfabriquées a été livrée. Pour clore son dossier de financement, le bailleur social PODELIHA, propriétaire des logements a sollicité une garantie d'emprunt de la commune. Pour l'Office HLM, cette garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit et permet l'obtention de taux préférentiels.

Le Conseil Municipal a accordé cette garantie pour 1 650 000 €.

Prochain conseil municipal le 03/09/2020



Informations communales

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'été juillet et août : Accueil les mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins de 9h à 12h30. Fermeture le samedi matin.

Vous pouvez nous joindre si besoin au 02.40.36.07.79.

Nouvelle adresse mail de la Mairie : accueil@mairieshdc44.fr



FERMETURE DES SALLES COMMUNALES ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La municipalité a décidé de maintenir la fermeture de toutes les salles communales jusqu'au 31/08/2020.

DISTRIBUTION DES MASQUES FOURNIS PAR LA MUNICIPALITE

En raison des nouvelles consignes du gouvernement sur le port du masque obligatoire dans les lieux clos, les masques acquis par la commune sont distribués. Ils sont fournis avec le flash municipal de juillet.

VOS DÉMARCHES EN MAIRIE

Merci de venir avec un masque ainsi qu'avec votre stylo personnel.

FERMETURE DU CABINET MEDICAL DU DOCTEUR COMPOINT

Le docteur Compoint a cessé son activité depuis le 1^{er} juillet 2020. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de récupérer votre dossier médical personnel en Mairie, muni d'une pièce d'identité. Votre dossier vous sera remis exclusivement en main-propre.

RECENSEMENT MILITAIRE – JEUNES NÉS EN 2004

Pour les jeunes de 16 ans, n'oubliez pas de vous faire recenser dès votre anniversaire.

Cette démarche est nécessaire pour :

- le passage du permis de conduire
- l'inscription sur les listes électorales
- l'inscription à certains examens

Pour cela, présentez-vous en mairie avec votre carte d'identité et votre livret de famille.



RETOUR DES LIVRES EMPRUNTÉS

Pensez à rapporter vos livres empruntés avant le confinement à la bibliothèque, soit pendant les permanences, soit dans la boîte de retour, située à l'extérieur. Nous vous rappelons que la durée d'un prêt est seulement d'un mois

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHEQUE

A compter du 2 août 2020, la bibliothèque passe au rythme estival.

Ouverture le mercredi de 16h à 18h et le dimanche de 10h30 à 12h.

Reprise des horaires habituels à compter du 25 août 2020.

Profitez des vacances pour venir redécouvrir la bibliothèque et faire le plein de livres.

Pendant l'été, vous pouvez emprunter 6 ouvrages pour une durée de 8 semaines.

Alors, n'hésitez plus ! Bel été et bonnes lectures !

Si les conditions sanitaires le permettent : rentrée de la bibliothèque le mercredi 16 septembre à 16h avec le goûter-conte pour les enfants de 6 mois à 6 ans.



La bibliothèque a changé d'adresse mail : bibliotheque@mairieshdc44.fr

Tél : 02 40 54 35 13



Associations communales

ENVIES'AGE

Dates à retenir :

Le lundi 14 septembre 2020 est prévue une sortie restaurant et des jeux de table à la salle de la Vergnaie.
Autres dates à retenir : lundi 12 octobre, vendredi 20 novembre (repas salle Vergnaie), lundi 7 décembre.
Nous vous confirmerons en temps voulu du contenu de l'après-midi.



BAD L'AILE – CLUB BADMINTON



La reprise de la saison 2020-2021 est prévue **le lundi 31 août**.

Le club propose des séances libres, le lundi et jeudi soir (voire parfois le dimanche matin). Cette année, le club va également permettre à ses adhérents de découvrir et de jouer au AirBadminton (badminton en plein air). La cotisation annuelle s'élève à 35 euros et les volants sont fournis par le club pour les séances. Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le club dispose d'un partenaire qui intervient pour des séances « entrainements » (apports de conseils tactiques et techniques) lors des vacances scolaires. Le club propose de participer, pour ceux qui le souhaitent, à des tournois internes, externes ou en championnat local (avec des clubs voisins).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Guillaume MASSON, président du club, au 06.20.27.13.34 ou via le mail : bad.sthilaire.clisson@gmail.com

GYM DETENTE HILAIROISE

GDH propose 4 cours menés par des animateurs diplômés et compétents dans une ambiance conviviale et solidaire : Gym Energie le lundi, Body Zen le mercredi, Pilates le jeudi et Gym Oxygène le vendredi. L'Assemblée Générale de GDH aura lieu le vendredi 4 septembre 2020 à 10h30 salle de la Vergnaie.

La reprise des cours aura lieu le **lundi 7 septembre 2020**.

Choix possible : 1, 2, 3 ou 4 cours Venez nous rejoindre !

Possibilité 2 cours d'essai gratuits.

Contact : gym.detente.hilairoise@gmail.com / 09 61 35 29 17 ou 02 40 54 72 10



HIL'HARENGS FUMÉS

Il reste encore des places pour les ateliers théâtre.

Contact Gaétan CHARRIER 06 74 00 39 55 - hil.harengs.fumes@gmail.com

Informations diverses

DRONE AWA

Cyrille RUAU BADIOLA propose différentes prestations aériennes grâce à son drone (vidéos, photos, reportages).

Contact :

www.drone-awa.com

40 rue Saint Jacques – 44200 Nantes

Tél : 07 83 06 43 61

contact.awa@free.fr



Naissances - Bienvenue aux nouveaux hilairois !



Maël GAUTHIER né le 19 juin 2020, 10 la Monnerière